



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 9 mai 2018 le règlement suivant.

RÈGLEMENT NUMÉRO 390

RÈGLEMENT NUMÉRO 390 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Tous ceux et celles qui veulent prendre connaissance de ce règlement peuvent le faire en se présentant au bureau de la municipalité sur les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 16^e jour de mai deux mille dix-huit.

Mélanie Gagné, secrétaire-trésorière